

APPARTEMENT  
28 rue Barla - 06300 Nice

AVANT-PROJET DETAILLE  
(A.P.D.)

NIVEAU 1 - GAUCHE  
APPARTEMENT T2-2

Date : 14/12/2021

Modif : 17/12/2021

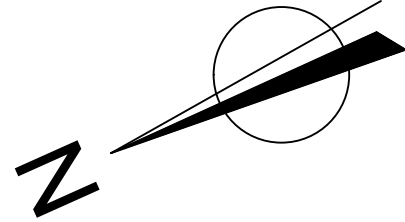
Modif : 03/03/2022

Modif : 07/05/2022

0m 1 2 3 4m  
Echelle du document au FORMAT A3 : 1/50° ou 2cm = 1m)

NOTA : s'agissant d'habitat ancien, des écarts de mesures de l'ordre de quelques centimètres peuvent être constatés.

**DOCUMENT PROVISOIRE**  
A NE MODIFIER SOUS AUCUN PRETEXTE

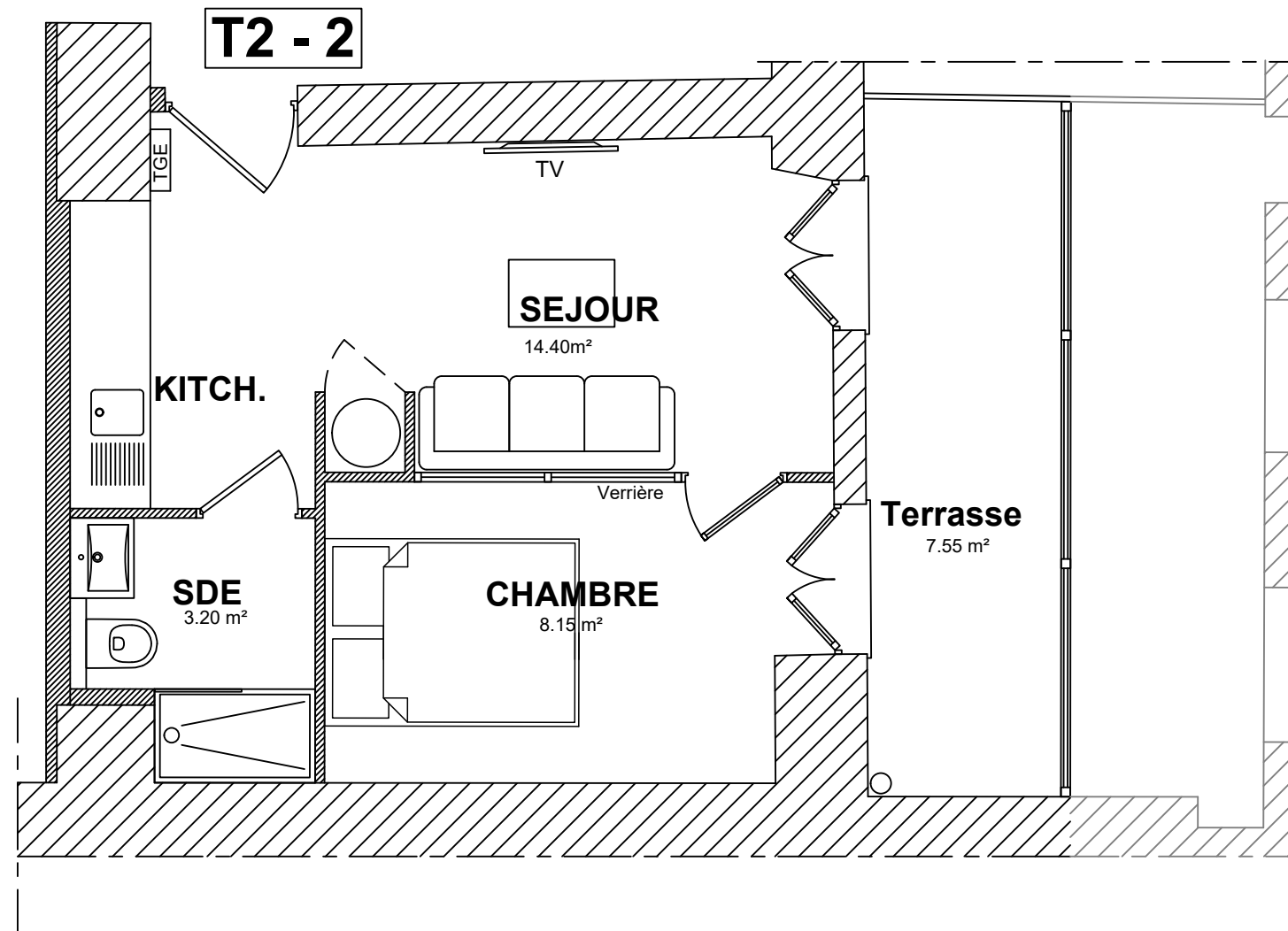


**SURFACES (placards inclus)**

*Hors embrasures des ouvertures*

**T2 - 2 = 25.75 m<sup>2</sup>**

Terrasse : 7.55 m<sup>2</sup>



Remarques Importantes:

1. Toutes les dimensions sont en mètres.
2. Toutes les informations nécessaires à la réalisation du projet doivent être vérifiées et déterminées après sondage spécifique. Toutes les côtes devront être vérifiées sur le site préalablement à toute intervention.
3. Tous les travaux quels qu'ils soient sont de la responsabilité des professionnels concernés.

**LES PLANS PEUVENT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS SUR LE CHANTIER.  
LES PLANS DOIVENT ETRE VERIFIES ET CONVENUS ENTRE LE CLIENT ET LES  
DIFFERENTS PRESTATAIRES LORS DES TRAVAUX.**

APPARTEMENT  
28 rue Barla - 06300 Nice

AVANT-PROJET DETAILLE  
(A.P.D.)

NIVEAU 1 - GAUCHE  
APPARTEMENT T2-2

Date : 14/12/2021

Modif : 17/12/2021

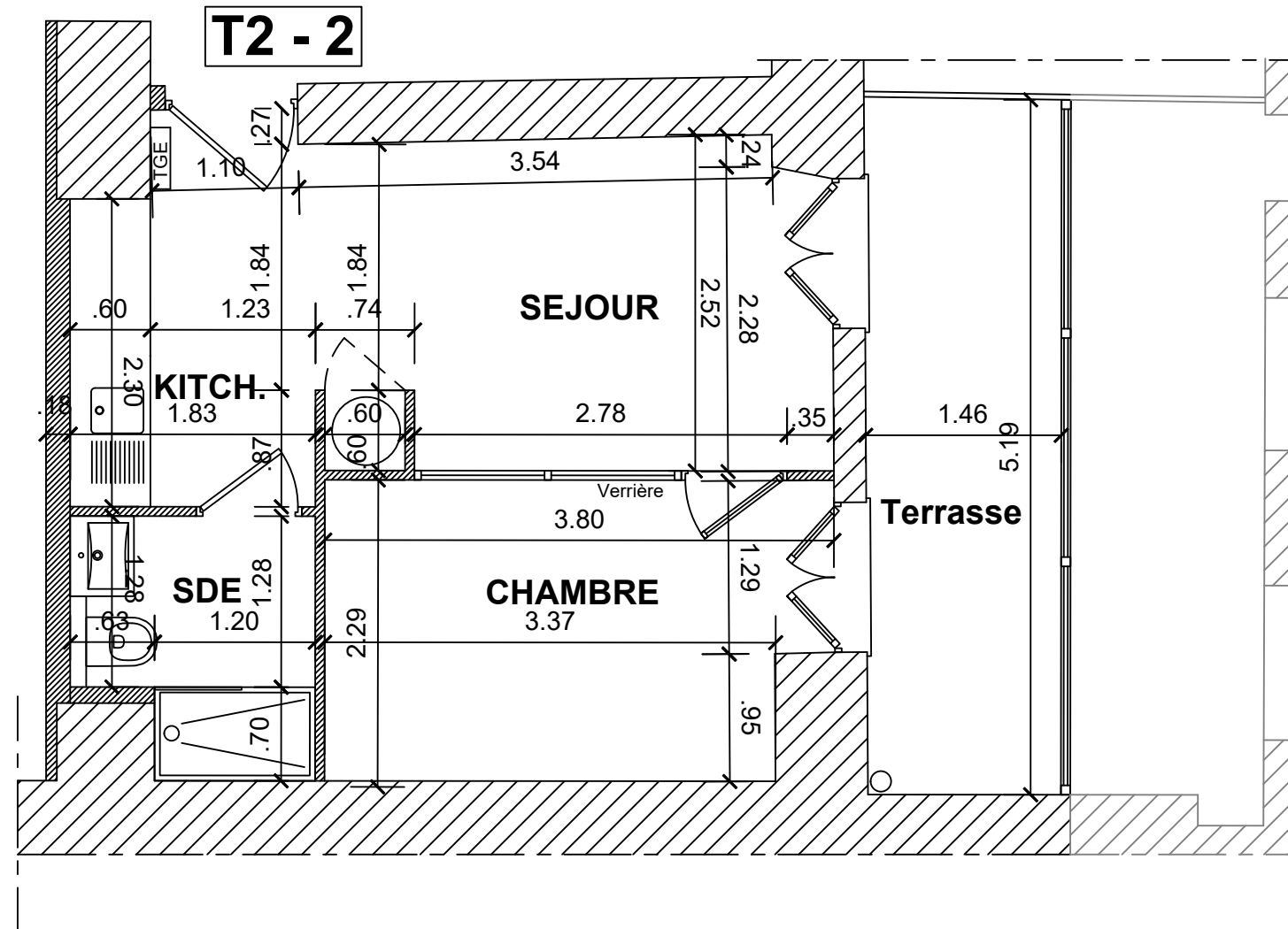
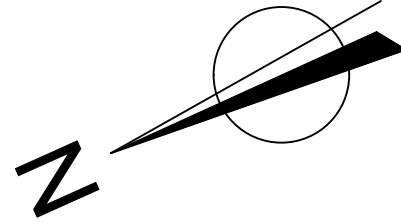
Modif : 03/03/2022

Modif : 07/05/2022

0m 1 2 3 4m  
Echelle du document au FORMAT A3 : 1/50° ou 2cm = 1m)

NOTA : s'agissant d'habitat ancien, des écarts de mesures de l'ordre de quelques centimètres peuvent être constatés.

**DOCUMENT PROVISOIRE**  
A NE MODIFIER SOUS AUCUN PRETEXTE



Remarques Importantes:

1. Toutes les dimensions sont en mètres.
2. Toutes les informations nécessaires à la réalisation du projet doivent être vérifiées et déterminées après sondage spécifique. Toutes les côtes devront être vérifiées sur le site préalablement à toute intervention.
3. Tous les travaux quels qu'ils soient sont de la responsabilité des professionnels concernés.

**LES PLANS PEUVENT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS SUR LE CHANTIER.  
LES PLANS DOIVENT ETRE VERIFIES ET CONVENUS ENTRE LE CLIENT ET LES  
DIFFERENTS PRESTATAIRES LORS DES TRAVAUX.**